

MESURES DE PROTECTION COVID-19

Week-ends / camps 1^{er} semestre 2021

- **Les activités week-ends ou camps sont limitées à 5 participants / 5 accompagnateurs / un Responsable**
- Les participants bénéficient d'une chambre individuelle
- La distance de 1.5 mètres entre chaque participant pourra être respectée, notamment dans les espaces communs (réfectoire, couloirs) et lors des transports en bus.

Autres mesures mises à jour :

Avant le week-end/camp :

- Tous les moyens auxiliaires (chaise douche, ustensiles, couverts, gobelets, moyens de communication, etc...) sont fournis par le participant, **avec mention du nom obligatoire.**
- Les participants sont priés d'arriver vêtus d'habits propres. Prière également de fournir **un sac à linge sale.**
- Toutes les affaires du participant doivent être étiquetées.
- La literie est fournie par Cerebral Vaud.

Accueil :

- L'accueil et la transmission des informations, avec les parents ou les éducateurs se fera sous tente sur la terrasse des Balances
- Si toutefois, la météo ne le permet pas, un parent seulement pourra entrer avec l'obligation du port du masque + désinfection des mains avant l'entrée. Respect de la distanciation de manière à éviter les contacts étroits.

Durant le week-end ou camp :

- Les règles d'hygiène et de conduite définies dans le *Concept de protection Covid-19 de Cerebral Vaud* sont appliquées par le personnel durant toute la durée des week-ends/camps.
- Les activités dans les lieux fréquentés seront interdites.
- Les repas seront pris de manière à respecter la distance de 1.5m; répartition en diagonale sur les tables disposées à cet effet (aucun face à face direct)
- Le participant ou le membre du personnel présentant des symptômes devra rejoindre son domicile dans les meilleurs délais. Un test de dépistage Covid-19 sera organisé. Les parents/éducateurs de tous les participants seront contactés et chacun aura l'obligation de venir chercher son enfant pour une mise en quarantaine, à domicile. Dans tous les cas, l'intégralité du week-end/camp est due. Les accompagnateurs seront concernés par la quarantaine également.
- Les mises en quarantaine seront officiellement notifiées par le Centre de traçabilité de l'Office du Médecin cantonal vaudois.